

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**COUPE FORESTIÈRE
ABATTAGE D'ARBRES**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
Prénom	Nom	
Adresse	Code postal	
Ville	N° Téléphone	
Courriel @	N° Cellulaire	
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire		
2 EMPLACEMENT DES TRAVAUX		
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)	
PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3 DESCRIPTION DE LA COUPE FORESTIÈRE		
<input type="checkbox"/> Coupe d'assainissement	Superficie	Nombre
<input type="checkbox"/> Coupe de jardinage ou d'éclaircie	Superficie	Nombre
<input type="checkbox"/> Coupe pour la mise en culture des terres	Superficie	Nombre
<input type="checkbox"/> Opération sylvicole à des fins forestiers	Superficie	Nombre
<input type="checkbox"/> Coupe pour l'aménagement faunique ou d'un sentier	Superficie	Nombre
<input type="checkbox"/> Coupe pour la production de bois de chauffage	Superficie	Nombre
<input type="checkbox"/> Coupe équipements publics et infrastructures de transport d'énergie et de communications	Superficie	Nombre
PRÉVOYEZ-VOUS PLANTER UN OU PLUSIEURS ARBRES ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
SI OUI, INDIQUEZ LA SUPERFICIE DE REBOISEMENT, LA SORTE D'ARBRE (ESSENCE) ET L'ENDROIT OÙ IL SERA PLANTÉ :		
DATES DES TRAVAUX	Début :	Fin :
4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX		
<input type="checkbox"/> L'ÉMONDEUR (si coché, remplir la section ci-dessous)	<input type="checkbox"/> LE PROPRIÉTAIRE	
<input type="checkbox"/> LA COUPE SERA EFFECTUÉE PAR HYDRO-QUÉBEC (Joindre une copie de leur demande écrite)		
Nom de l'émondeur	N° Téléphone	
Adresse	Code postal	
Courriel @		
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR		
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.		
Date de la demande	_____/_____/_____ <small>Jour / Mois / Année</small>	
		SIGNATURE DU DEMANDEUR

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Une copie du certificat de localisation ou un plan projet d'implantation**, préparé par un arpenteur géomètre indiquant :
Indiquez sur le plan l'emplacement approximatif de la coupe forestière
- Un plan signé par un ingénieur forestier** précisant la conformité des coupes au *Règlement de zonage*, incluant les mesures de protection durant les travaux.

PROTECTION DES MASSIFS MONTAGNEUX

L'abattage d'arbres dans des secteurs situés à altitude supérieure à quatre cents (400) mètres et dans les secteurs présentant des pentes supérieures à 50% est prohibé, sauf dans les cas suivants :

- a) Les coupes d'assainissement;
- b) Les coupes de jardinage ou d'éclaircie. Dans ce cas, une attestation doit être fournie par un ingénieur forestier et le rapport d'analyse doit être transmis à la Municipalité lors de la demande du certificat d'autorisation;
- c) Les aménagements d'habitats fauniques;
- d) L'aménagement de sentiers, d'une largeur maximale de cinq (5) mètres.

PROTECTION DU BASSIN VISUEL STRATÉGIQUE

Dans le secteur identifié comme « bassin visuel stratégique » au plan d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David.
Aucun abattage sur une superficie forestière n'est autorisé.

PROTECTION DES CORRIDORS TOURISTIQUES

À l'intérieur d'une bande de soixante (60) mètre, située de part et d'autre des secteurs identifiés comme « corridors touristiques »,
Aucun abattage sur une superficie forestière n'est autorisé.

FRAIS D'ÉTUDE

Coupe forestière

300.00\$

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à environnement@valdavid.com
4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis. Des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non valide. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour l'obtention du permis.